

REPONSE – M 060 A - 12.03

Réponse du Conseil administratif à la motion M 060 - 11.10

déposée par Madame Christina MEISSNER

relative à l'objet suivant :

CHANTIER = INFORMATION

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La motion M 060 – 11.10, Chantier = information, invitait le Conseil administratif à prendre les mesures nécessaires auprès des services concernés afin que l'ouverture de tout chantier de compétence communale soit dorénavant accompagnée d'une information sur le terrain. Cette information prendrait la forme d'un panneau explicatif sur la nature du chantier, son but, son coût, sa durée, sur le mandant et son mandataire.

La Ville de Vernier a décidé de mettre en place une signalétique communale pour les chantiers qui seront sous sa responsabilité.

Cette information sera diffusée par le biais d'un panneau à proximité du chantier :

1. Pour les petits et moyens chantiers : un panneau de dimensions 80 x 60 cm sera disposé aux endroits stratégiques du chantier. Sur ce panneau figureront les informations suivantes : date de début des travaux, durée, but des travaux, numéro de contact du service concerné.
2. Pour les grands chantiers : un panneau de plus grandes dimensions comportant des informations plus détaillées sur la nature du chantier.

Pour les chantiers ayant une emprise forte sur le domaine public entraînant des désagréments majeurs pour les riverains, une distribution localisée de flyers et une information sur le site internet de la Ville de Vernier pourront également être faites.

La police municipale de Vernier sera également informée des chantiers en cours de réalisation sur le territoire verniolan.

En règle générale, les chantiers d'une durée inférieure à 10 jours ne feront pas l'objet d'une information communale. Cependant, pour des cas particuliers entravant le domaine public communal, un affichage pourra être réalisé.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de panneau de chantier et de flyers réalisés pour les travaux de liaison de la fibre optique au 38, rue du Village. Les données sont écrites à la main et effaçables afin de pouvoir réutiliser les panneaux. Les coûts liés à ce système d'information sont donc minimes.

TRAVAUX ENTREPRIS PAR LA
VILLE DE VERNIER

DU *13 février*

DURÉE *env. 10 jours*

*Liaison fibre optique au
38, rue du Village*

INFO: *022 306 06 90*

VERNIER 
Une Ville pas Commune

Panneau

TRAVAUX ENTREPRIS PAR LA
VILLE DE VERNIER

RUE DU VILLAGE

DÈS LUNDI **13 FÉVRIER**

DURÉE **ENV. 10 JOURS**

Dans le cadre du projet de liaison des bâtiments communaux en fibre optique, la Ville de Vernier doit procéder à des travaux afin de connecter les locaux sis au 38 rue du Village à Vernier-Village.

Les places de stationnement entre le 23 et le 38 rue du Village seront condamnées pendant la durée des travaux et une signalisation sera mise en place.

Compte tenu des désagréments que ces travaux vont engendrer, nous vous remercions par avance de votre compréhension.

VERNIER 
Une Ville pas Commune

Contact:
Ville de Vernier: Olivier Debernard, tél. 022 306 06 90
Mandatère: Patrick Gabriel, tél. 022 737 09 61

Flyer

La motion M 060 - 11.10 est ainsi close.

Yvan ROCHAT
Conseiller administratif